



NEWSLETTER

Issue 9 Editorial Board: Barbara Delcourt (Brussels), Laurence Boisson de Chazournes (Geneva), Anne Peters (Basel) **September 2010**

INSIDE THIS ISSUE

- 1. Message from the President**
Anne Peters
- 2. A word from the former President**
Hélène Ruiz Fabri
- 3. ESIL Biennial Conference report – Cambridge**
ESIL 2010 Organising Committee
- 4. Guest Editorial**
*Francesco Francioni, European University
Institute, Florence*
***‘The European Society of International Law
and the creation of a European law institute?’***
- 5. Nomination of ESIL honorary members**
- 6. Announcements**
- 7. EJIL : Talk!**

DANS CE NUMÉRO

- 1. Message de la Présidente**
Anne Peters
- 2. Mot de l’ancienne Présidente**
Hélène Ruiz Fabri
- 3. Compte-rendu de la conférence biennale de
la SEDI – Cambridge**
Comité Organisateur SEDI 2010
- 4. L’éditorial de l’invité**
*Francesco Francioni, Institut Universitaire
Européen – Florence*
***‘La Société européenne de droit international
et la création d’un Institut de droit
européen?’***
- 5. Nomination des membres honoraires de la
SEDI**
- 6. Annonces**
- 7. EJIL : Talk !**

1. MESSAGE FROM THE PRESIDENT

Dear ESIL members,

At the 4th ESIL Biennial Conference in Cambridge, the Board of the society elected me to serve as its President for the next two years. Let me start off by thanking Hélène Ruiz Fabri, the second President of ESIL from 2006 to 2010, and the five members who have just ended their terms as board members (Andrea Bianchi, Vera Golland, Boldiszar Nagy, Iain Scobbie, and Bruno Simma) for all the time and energy they invested in the society. Then let me thank you, the members, for your readiness to share with each other your knowledge, creativity, time, and networks. Membership has been constantly increasing since the society was inaugurated in 2004 and has reached its peak this year. It would be wonderful if we could reach the threshold of one thousand members soon.

In my first message as President, let me outline where I would like to see ESIL in two years' time. The distinctive features of the society are: youth (it's all relative ...), methodological reflection, inclusiveness, and diversity. By diversity I refer to approaches to international law, languages, legal cultures, and the places where our events take place. We should cherish this diversity as a specifically European feature.

Although the facilitation of a trans-European dialogue on international law is a very important part of ESIL's mission, we as members should not only look at ourselves. We should try to contribute to the solution of pressing global problems ranging from Anti-terrorism to Zero-death-strategies, from Age discrimination to the issue of Prince Zeid's report, from Anti-dumping to the exclusive economic Zone. It is not easy for ESIL to influence the international practice of states but maybe it will be possible in future. So far ESIL has never advised a government to recognize the compulsory jurisdiction of the ICJ, as the German society of international law did some years ago. Nor has it recommended a candidate for the position of judge, as the American society has done. But in the next few years, ESIL might think about such actions, addressing the EU as an international actor.

I deem it very important that themes and methods, as debated in conferences and research fora, should to a large extent develop 'bottom up' rather than 'top down'. ESIL Interest Groups, covering issues ranging from international legal theory to international environmental law, are already a very important factor in this regard. I will do my best to ensure that the interest groups' activities are integrated more fully into our conferences.

1. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Chers membres de la SEDI,

Lors de la 4^{ème} Conférence biennale de Cambridge, le Bureau de la Société m'a élue comme Présidente pour les deux années à venir. Avant toute chose, je voudrais remercier Hélène Ruiz Fabri, qui a servi comme deuxième Présidente de la SEDI entre 2006 et 2010, ainsi que les cinq membres dont le mandat au sein du Bureau vient de s'achever (Andrea Bianchi, Vera Golland, Boldiszar Nagy, Iain Scobbie, and Bruno Simma), pour le temps et l'énergie qu'ils ont investi dans la Société. Je tiens ensuite à vous remercier, membres de la SEDI, pour votre enthousiasme à mettre en commun votre savoir, votre créativité, votre temps et vos réseaux. Le nombre de membres a augmenté de manière constante depuis la création de la Société en 2004 et a atteint son apogée cette année. Il serait fantastique d'atteindre le seuil d'un millier de membres prochainement.

Dans mon premier message en tant que Présidente, je voudrais vous dire où j'aimerais voir la SEDI dans deux ans. Les caractéristiques distinctives de la Société sont sa jeunesse (tout est relatif...), sa réflexion méthodologique, son caractère englobant et sa diversité. Par diversité, j'entends la réunion de différentes approches envers le droit international, les langues et les cultures juridiques, ainsi que les lieux dans lesquels se déroulent nos réunions et événements. Nous devrions cultiver cette diversité, comme une qualité spécifiquement européenne.

Bien que la facilitation d'un dialogue trans-européen constitue une part importante de la mission de la SEDI, nous ne devrions pas, en tant que membres, concentrer notre attention sur nous-mêmes. Nous devrions au contraire contribuer à dégager des solutions aux principaux problèmes qui se posent en droit international, de la lutte Anti-terroriste aux stratégies « Zero Death », et de l'Anti-dumping à la Zone économique exclusive. Il n'est pas aisé pour la SEDI d'influencer les pratiques étatiques, mais cela s'avèrera peut-être possible dans le futur. Pour le moment, la SEDI n'a jamais conseillé à un gouvernement de reconnaître la juridiction obligatoire de la CIJ, comme la Société allemande de droit international a pu le faire il y a quelques années. Elle n'a pas non plus recommandé un candidat pour assumer la fonction de juge, à l'instar de la Société américaine de droit international. Cependant, dans les années à venir, la SEDI pourrait envisager de telles actions, considérant l'Union européenne comme un acteur international.

Je considère très important que les thèmes et méthodes débattus lors des conférences et des forums de recherche, cherchent à développer une approche *bottom up*, plutôt que *top down*. Les travaux des groupes d'intérêt de la SEDI, qui couvrent des domaines allant de la théorie du droit international au droit international de

It is a privilege and an honour – and hopefully also some fun – to serve ESIL, and I am looking forward to the next two years.

Anne Peters

2. WORD FROM THE FORMER PRESIDENT

One last word

The European Society has a new President but its purpose remains the same; the society will continue to be a forum for excellence among international lawyers.

As I had the opportunity to say to those of you who attended the Cambridge Conference, magnificently organized by James Crawford and his team from the Lauterpacht Centre, I feel proud and honoured to have been President for four years of the European Society of International Law, and I thank you all for your contribution to the development of the society during that time.

Over the years, I have met many colleagues and friends. I particularly wish to thank the members of the Executive Board and to express my gratitude both to those with whom I have worked and to the new arrivals, those who have now taken over, for whom the adventure will continue. I also want to say how much I have appreciated working with Joyce Davies, our Administrative Director.

I send my warmest wishes for a rich, exciting future to all of you, to the Society and to its new President.

Hélène Ruiz Fabri

3. ESIL BIENNIAL CONFERENCE REPORT – CAMBRIDGE

Two weeks have already gone by since we wished farewell to the ESIL 2010 delegates. The boaters' hats are back in their box and the Faculty of Law has now regained its 'midterm quietness'. A certain feeling of nostalgia can be felt at the Lauterpacht Centre as we struggle to come to terms with the fact that this long awaited conference (nearly two years of preparations) is already over! Organising the 4th Biennial Conference of ESIL has been such an incredible journey and has

l'environnement, sont cruciaux à cet égard. Je ferai de mon mieux pour que leurs activités soient mieux intégrées dans le cadre de nos conférences.

C'est un privilège et un honneur – et, je l'espère, également un plaisir – de servir la SEDI.

Dans l'attente de ces deux prochaines années,

Anne Peters

2. MOT DE L'ANCIENNE PRESIDENTE

Un dernier mot

La Société européenne change de tête mais pas de cap : être le cadre pour des échanges d'excellence entre internationalistes.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire à ceux d'entre vous qui participaient à la Conférence de Cambridge magnifiquement organisée par James Crawford et son équipe du Lauterpacht Centre, j'ai été fière et honorée de présider pendant quatre ans la Société européenne de droit international, au développement et à la notoriété de laquelle vous contribuez tous.

Au cours de ces années, j'ai rencontré des collègues et des amis. Je souhaite tout particulièrement saluer les membres du Conseil exécutif, et leur exprimer ma gratitude, aussi bien ceux avec lesquels j'ai travaillé que les nouveaux, ceux qui ont pris la relève, pour que l'aventure continue. Je souhaite également dire comme j'ai aimé travailler avec Joyce Davies, notre Directrice administrative.

Pour vous tous, et pour la Société et sa nouvelle Présidente, je forme le vœu d'un futur riche et enthousiasmant.

Hélène Ruiz Fabri

3. COMTE-RENDU DE LA CONFERENCE BIENNALE DE LA SEDI - CAMBRIDGE

Deux semaines sont déjà passées depuis que nous avons souhaité bonne route aux participants de la SEDI 2010. Les canotiers sont de retour dans leurs boîtes et la faculté de droit a retrouvé son calme estival. Un sentiment de nostalgie se fait sentir au Lauterpacht Centre alors que nous commençons à peine à nous rendre compte que la conférence, pour laquelle nous avons travaillé depuis deux années, est bel et bien terminée. Organiser la 4^{ème} conférence biennale de la SEDI a non seulement été pour nous une aventure

given us the chance to welcome so many talented lawyers under one roof!

Many thanks and praises have to be made all around, especially to all ESIL 2010 speakers and chairs for all their work and continued support in making this conference such a tremendous success. I also wish to thank the administrative and teaching staff of the Faculty of Law for their unconditional support during the past two years. A special mention also goes to Professor Andrew Hurrell for giving such an insightful keynote speech and to Judge Xue, Professor Brunnée and Sir Daniel Bethlehem for paving the way for such fruitful discussions. Last but not least, I wish to thank Sir Elihu Lauterpacht for his never ending dedication to the work of the Centre.

We sincerely hope that you will all have left Cambridge with fond memories of the conference and that the many sessions and debates will have had a positive impact on your work and your research. And if like us you are feeling a little bit nostalgic or wish to reminisce of those sunny conference days, the recordings of both the opening and closing plenary sessions will soon be posted on the conference website (www.esil.law.cam.ac.uk). We have also taken a fair few Gigabytes worth of photos which will also appear online very shortly.

Once again, thank to all of you for coming to Cambridge and for helping make ESIL2010 such a successful event! We hope we will have the opportunity to welcome you back at the Lauterpacht Centre in due course, maybe as a visiting fellow? Time will tell...

ESIL 2010 Organising Committee
James, Sarah, Anita, Tara and Jean-Baptiste

remarquable mais nous a aussi permis d'accueillir tant de juristes talentueux sous un même toit.

Nous nous devons de remercier un grand nombre de personnes, et plus particulièrement les orateurs et présidents des sessions de la SEDI 2010, sans le soutien de qui la conférence n'aurait pas connu un tel succès. Nous tenons aussi à remercier les membres de la faculté de droit pour leur soutien inconditionnel au cours de ces deux dernières années. Un grand merci va aussi au Professeur Andrew Hurrell pour son intervention qui a permis d'ouvrir les 'festivités' avec brio. Nous n'oublions pas non plus Judge Xue, Professeur Brunnée et Sir Daniel Bethlehem pour leurs interventions qui ont ouvert la voie à de fructueuses discussions.

Nous espérons de tout cœur que vous aurez quitté Cambridge en emportant avec vous de bons souvenirs de votre séjour et que les sessions de la conférence auront eu un impact sur votre travail et votre recherche. Et si comme nous il vous arrivait de vous sentir quelque peu nostalgique, nous vous invitons à visiter le site de la conférence (www.esil.law.cam.ac.uk) sur lequel nous posterons bientôt les enregistrements des sessions plénières d'ouverture et de clôture. Nous avons aussi pris un grand nombre de photos qui seront prochainement postées sur le site web.

Encore une fois, nous remercions tous ceux qui ont fait le déplacement pour la SEDI 2010. Le succès de cet événement vous est en partie dû. Nous espérons avoir l'occasion de vous accueillir de nouveau à Cambridge, peut être en tant que *visiting fellow* du Lauterpacht Centre ? Le temps nous le dira...

Comité Organisateur SEDI 2010
James, Sarah, Anita, Tara et Jean-Baptiste

4. GUEST EDITORIAL – L'EDITORIAL DE L'INVITE

' La Société européenne de droit international et la création d'un Institut de droit européen? '

Francesco Francioni, Institut Universitaire Européen, Florence

Six ans ont passé depuis la création de la Société européenne de droit international à Florence, au printemps 2004. Au cours de cette période, la Société a accueilli un nombre de membres toujours plus important, elle a élargi son domaine d'activité en organisant des forums universitaires entre ses sessions ordinaires, et en favorisant la formation de groupes d'intérêts dynamiques. Des coopérations ont d'ores et déjà été établies avec des sociétés non européennes telles que la Société américaine de droit international, ou sont en passe de l'être, comme c'est le cas avec la Société latino-américaine de droit international.

Dans ce contexte deux développements principaux se distinguent.

Le premier est relatif à l'importance croissante du rôle de l'Union européenne en tant qu'acteur dans de nombreux domaines d'importance cruciale pour l'avenir du droit international, tels que le commerce, l'environnement, la sécurité et les droits de l'homme.

Le second a trait à l'initiative académique pour la création d'un Institut de droit européen. Malgré l'abondance en Europe de sociétés ou d'associations sectorielles et spécialisées – s'occupant, *inter alia*, de droit privé, de réseaux de juges, de droit constitutionnel, ou de droit de l'Union européenne –, nul n'ignore qu'il n'existe en Europe aucune institution similaire à l'Institut de droit américain (*American Law Institute*), dont le rôle dans la clarification, le développement et la codification du droit – y compris du droit international – est trop connu pour

être rappelé plus avant. C'est le sentiment que le temps est venu de combler ce manque, qui a porté un groupe de collègues de l'Institut universitaire européen – auquel appartient le présent auteur – à organiser une conférence à Florence au printemps 2010 pour discuter, avec la participation d'acteurs clés en la matière et de représentants de la Commission et du Parlement de l'Union européenne, de la perspective de créer un Institut de droit européen (IDE) ou European Law Institute (ELI).

Les réactions à cette initiative furent très largement positives, entraînant également des initiatives parallèles poursuivant le même but. L'initiative a également suscité l'intérêt de la Commission de l'Union européenne, qui accueille favorablement la perspective de pouvoir s'adresser à une institution unique représentant les milieux universitaire et judiciaire ainsi que les associations des Barreaux, au lieu de devoir s'adresser à une myriade d'associations sectorielles et rivales.

Cependant, s'il existe un consensus à propos de la désirabilité d'un Institut de droit européen, quels doivent être son champ d'action, sa direction et son financement ? Sans nul doute, un aspect important du futur Institut devrait être le développement de principes communs, non seulement dans des domaines qui relèvent de la compétence de l'Union européenne, mais aussi en matière de droit privé, de droit pénal, d'interprétation et de mise en œuvre du droit international.

Le dialogue judiciaire et la coopération entre les Cours nationales se trouvent encore à un stade embryonnaire. L'Institut de droit européen pourrait faciliter le développement de principes communs, et plus particulièrement dans les domaines où les systèmes juridiques démontrent des différences persistantes dans leur manière de mettre en œuvre le droit international.

Une autre tâche de l'Institut pourrait être la coordination de la recherche relative à l'analyse des lacunes réglementaires ainsi que des modes de législation, un rôle qui est aujourd'hui laissé aux initiatives de recherche qui ont la chance de bénéficier des bons auspices des Programmes cadres de la Commission de l'Union européenne.

En ce qui concerne sa direction, l'Institut de droit européen devrait être une organisation indépendante et sans but lucratif, dirigée par des représentants élus parmi ses membres individuels et institutionnels, incluant universitaires, avocats, juges et administrateurs. Elle devrait être financée par les frais de l'adhésion de ses membres, par des fonds de recherche, et éventuellement par les revenus dérivant de la fourniture de services, tels que des études thématiques, des livres blancs et des livres verts. L'Institut devrait suivre le modèle d'un « réseau de réseaux », afin de promouvoir la coordination, d'améliorer la coopération interprofessionnelle et interuniversitaire, d'accroître la cohésion de la communauté juridique en Europe, et, partant, son influence sur de potentielles initiatives de politique juridique

La Société européenne de droit international, la manière dont elle a connu le jour et dont elle est dirigée, peut sous beaucoup d'aspects servir de modèle pour un futur Institut de droit européen. Je suis convaincu, en tout état de cause, que sa participation au processus constitutif de l'Institut et de son agenda revêt une importance certaine. C'est la raison pour laquelle je vous adresse cet éditorial.

Francesco Francioni
Institut Universitaire Européen, Florence

5. NOMINATION OF ESIL HONORARY MEMBERS

Two past and prestigious presidents of ESIL, Hélène Ruiz Fabri, Professor at the University Paris I - Panthéon Sorbonne and Bruno Simma, Judge at the International Court of Justice, have been granted the status of honorary members. Philip Alston, Professor at NYU School of Law, is already an honorary member. We are very grateful to them for their actions and initiatives which have greatly contributed to the development of ESIL.

5. NOMINATION DES MEMBRES HONORAIRES DE LA SEDI

Deux anciens et prestigieux présidents de la SEDI, Hélène Ruiz Fabri, Professeure à l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne et Bruno Simma, Juge à la Cour internationale de Justice, ont été nommés membres honoraires. Philip Alston, Professeur à NYU School of Law, est déjà membre honoraire. Nous leur savons gré de leurs actions et initiatives qui ont grandement contribué au développement de la SEDI.

6. ANNOUNCEMENTS

UPCOMING EVENT

Symposium - Diplomatic and Judicial Means of Dispute Settlement: Can they get along?

This symposium, organized jointly by ESIL, the Graduate Institute of International and Development Studies, the University of Geneva Law School, the American Society of International Law (ASIL) and the Latin American Society of International Law (LASIL), will take place on October 23, 2010, at the Graduate Institute in Geneva. The symposium will explore the interactions between diplomatic and judicial means of dispute settlement during the three stages of a judicial settlement, namely the initiation of the procedure, the procedure itself as well as the implementation of an award or a judgment. The speakers - international judges, arbitrators, practitioners and academics - will share their views and experience on several aspects of the interaction between diplomatic and judicial dispute settlement, paying particular attention to recent developments in different areas of international law. For further information see: <http://www.esil-sedi.eu/>

7. EJIL: TALK!

EJIL already has a homepage www.ejil.org, the autonomous website of the *European Journal of International Law*. *EJIL* now has a blog: EJIL:Talk! It aims to reflect those *EJIL* interest centres on the internet, giving increasing preference to articles which deal with the fundamentals, analysing an international fact or a judicial decision with a view to exploring wide systemic meaning.

6. ANNONCES

ÉVÉNEMENT A VENIR

Symposium - les moyens diplomatiques et judiciaires de règlement des différends : peuvent-ils coexister ?

Ce symposium, organisé conjointement par la Société européenne de droit international (ESIL), l'Institut de hautes études internationales et du développement, la Faculté de droit de l'Université de Genève, la Société américaine de droit international (ASIL) et la Société latino américaine de droit international (LASIL), aura lieu le 23 octobre 2010, à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève. Le symposium sera consacré aux interactions entre les moyens diplomatiques et judiciaires de règlement de différend durant les trois phases du règlement judiciaire, à savoir le début de la procédure, la procédure en lui-même et la mise en œuvre de la sentence rendue. Les orateurs - juges internationaux, arbitres, praticiens et universitaires - partageront leurs avis et leurs expériences sur les différents aspects des interactions entre le règlement des différends par voie diplomatique et judiciaire, en accordant une attention particulière aux développements récents en droit international. Pour plus d'information consulter : <http://www.esil-sedi.eu/>

7. EJIL: TALK!

EJIL a déjà une homepage www.ejil.org, le site Internet autonome du Journal européen de droit international. *EJIL* a maintenant un blog : EJIL:Talk! Il reflète les centres d'intérêt *EJIL* sur Internet en donnant une préférence aux articles se rapportant aux principes fondamentaux, analysant un fait international ou une décision judiciaire en examinant leur signification dans un cadre systémique.